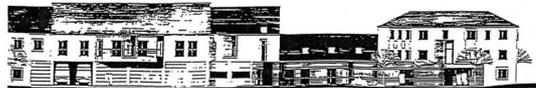
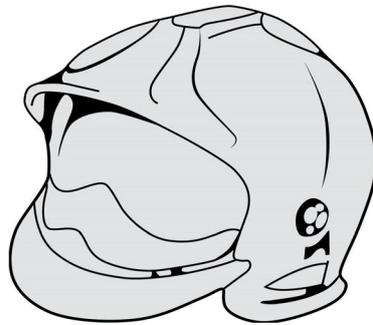


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2010-7

ANNEE 2010

Edition du 8 juin 2010

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2010-7

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU du 28 MAI 2010

B 2010 – 018 : Approbation de compte-rendu	3
B 2010 – 019 : Remise – Allocation de vétérançe.....	4
B 2010 – 020 : Convention d'utilisation de bâtiments pour l'entraînement de l'unité GRIMP 28	5
ARRETES.....	6
N / Réf : SPV-2010 – 560: Réengagement.....	7
N / Réf : SPV-2010 – 588: Suspension de fonctions.....	8

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 018 : Approbation de compte-rendu

Réunion du 28 mai 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni le 28 mai 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du bureau du 30 avril 2010.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1^{er} juin 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-7 le : 8 juin 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 019 : Remise – Allocation de vétéran

Réunion du 28 mai 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni le 28 mai 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise le SDIS à ne pas solliciter le remboursement des sommes versées en 2007 (590,98 €), 2008 (590,98 €) et 2009 (595,62 €) au titre de l'allocation de vétéran de M. Michel FERRE, ancien sapeur-pompier volontaire, le SDIS n'ayant été informé que récemment du décès de l'intéressé survenu en 2006.

Il est précisé qu'à compter de l'année 2010, il est mis fin au paiement de cette allocation de vétéran.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1^{er} juin 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-7 le : 8 juin 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 020 : Convention d'utilisation de bâtiments pour l'entraînement de l'unité GRIMP 28

Réunion du 28 mai 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni le 28 mai 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention jointe en annexe avec la SCI « Groupement forestier Eugène Daubeck », propriétaire du terrain et la SARL « Forestis », propriétaire des « Cabanes en l'air », qui proposent de mettre à disposition de l'unité GRIMP du SDIS, à titre gratuit, des infrastructures lui appartenant, situées au domaine du bois Landry, lieu-dit la Graiserie à Champrond en Gâtine (28240), afin de réaliser ses entraînements.

Cette convention, renouvelable par reconduction expresse chaque année, prendra effet à sa date de signature.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1^{er} juin 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-7 le : 8 juin 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 6 mai 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 560: Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Laurent INGE au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI Baigneaux) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mai 2010, monsieur Laurent INGE (matricule n° 1697), caporal-chef de sapeur-pompier volontaire, né le 2 janvier 1965 à Toury (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI Baigneaux).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



Chartres, le 10 mai 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 588: Suspension de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que monsieur Michel PRÉ est en arrêt maladie au titre de son activité professionnelle depuis le 30 septembre 2009 ;

Considérant que pendant la durée de l'arrêt de travail, le sapeur-pompier volontaire ne peut, quelle qu'en soit la cause, participer à l'activité opérationnelle du service ;

Vu l'avis du 19 avril 2010, de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - Monsieur Michel PRÉ (matricule n° 2004), né le 23 décembre 1969 à Nogent le Rotrou (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre d'intervention de Digny, est suspendu de ses fonctions à compter du 30 septembre 2009, et continue à assurer les fonctions de chef du centre d'intervention de Digny (pour régularisation).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE